

SUD OUEST *nature*

La revue
trimestrielle
de la SEPANSO



MARÉE VERTE SUR LE LITTORAL BASQUE
Signe d'un état écologique et sanitaire inquiétant



SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Membre fondateur de



Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La SEPANSO agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SOMMAIRE

EDITORIAL

On ne dissout pas la jeunesse ! 1

ACTUALITÉ

Juridique : pêche interdite dans le port de Bayonne par le tribunal administratif 2

Beynac et l'État de droit 2

Transports : le saccage continue 3

Françoise, tu vas nous manquer 4

Une "académie de glisse" à Canéjan : un projet délirant en période de pénurie d'eau et d'énergie 4

LITTORAL

Algues vertes sur les plages basques : bel aspect n'est pas toujours signe de bonne santé 6

FORÊT

Nouvelles de nos forêts 8

ZOOM Le rôle des syndicats de rivière : exemple sur le bassin versant du Ciron 9

ÉNERGIE

Lutter contre la précarité énergétique 12

BIODIVERSITÉ

Classement des ESOD : des espèces trop souvent malaimées 14

Le loup : menace ou opportunité ? 15

EXPRESSION ARTISTIQUE

Prométhée enchaîné, de Mathilde de Télossie (extrait du recueil "Les champs de l'agonie") 16

RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

Sortir, observer et ressentir... sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin 17

Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière : une saison au rythme de la Cistude d'Europe 18

Suivi odonates (site Natura 2000 de la vallée de l'Ourbise, en Lot-et-Garonne) 19

TRIBUNE LIBRE

Amou et son cèdre de l'Atlas : un combat pour la vie 20

N° 199

2^{ème} trimestre 2023

Directeur de la publication : D. Delestre

Rédactrice en chef : C. Gouanelle

Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne, C. Bonnet, F. Chassagne, D. Delestre, K. Eysner, J.M. Froidefond, C. Gouanelle

Mise en page : K. Eysner

Couverture : © Crevette crevée_

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2023

Impression : Hiéroglyphe, 59 rue Jules Guesde, 33800 Bordeaux

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro.

La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est soumise à autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



On ne dissout pas la jeunesse !

Ce numéro 199 de Sud-Ouest Nature est mis sous presse tout juste un an après la terrible période de canicules et d'incendies de l'été dernier qui a eu la vertu de nous rappeler notre impuissance face aux événements naturels mais aussi que l'intensité hors normes de ces événements est un des marqueurs du dérèglement climatique.

La Terre se réchauffe et le vivant s'effondre. Ceci en grande partie en raison du poids de l'humanité. C'est une évidence.

Après les confinements et restrictions diverses des années précédentes, malgré la guerre aux portes de l'Europe, nous avons renoué avec une vie un peu plus normale, mais la reprise de cette vie "normale" sous-entend que les agressions à l'environnement, qui sont hélas devenues la norme, ont elles aussi repris en même temps, en suivant la même trajectoire ascendante que par le passé.

Quand la croissance économique s'accélère, elle s'accompagne toujours d'un accroissement des atteintes à la nature, des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions car, hormis celle des plantes, aucune croissance ne saurait être "verte".

Face à ce constat, on peut légitimement s'inquiéter du peu d'empressement mis par nos sociétés à vouloir corriger la trajectoire mortifère suivie par l'humanité.

On notera que plutôt que promouvoir la sobriété énergétique et la recherche d'équilibres soutenables, la plupart des dirigeants du monde misent tout sur la croissance économique et le progrès technique, ceci dans un magnifique exercice d'équilibristes sans filet, parsemé de discours plus verts les uns que les autres. Ainsi, au niveau français, nous aurions en même temps les économies d'eau et les mégabassines, le nucléaire dans le Blayais et les énergies renouvelables dans nos forêts, des recommandations visant à faire éteindre les appareils en veille et les trains à 320 km/h consommant une électricité de dingue, les avions verts à kérosène renouvelable ou à hydrogène plus ou moins vert ou blanc et la promotion du tourisme de masse, quelques hectares protégés en plus mais des milliers d'autres hectares artificialisés par de grands projets à l'utilité discutable... À la fois l'objectif "zéro artificialisation nette" et les grands chantiers de BTP labellisés "d'intérêt public majeur". Bref, "en même temps" des discours vertueux et des décisions et actes qui le sont beaucoup moins et qui nous précipitent un peu plus vers le gouffre.

Et enfin, cerise sur le gâteau, ceux, parmi lesquels beaucoup de jeunes, qui s'inquiètent de l'avenir et se mobilisent contre ce qui menace et porte atteinte à leur futur sont désormais jugés subversifs et même décrétés "dissous". Comme s'il suffisait de casser le thermomètre pour ne plus voir que notre société est malade de sa course folle au développement.

Les urgences environnementales, le climat et la perte de biodiversité ouvrent, malgré tout, les yeux à de plus en plus de citoyens, notamment parmi les jeunes générations qui veulent prendre en main leur destinée.

On ne dissout pas la jeunesse.

Les tenants de la politique des Trente Glorieuses, incapables de mettre à jour leur logiciel obsolète, se cramponnent encore à leurs certitudes, mais le vent commence à tourner. Le monde va changer, il commence déjà à changer...

Les faits nous donnent raison. Continuons donc inlassablement à promouvoir et à accompagner ce changement. Nos enfants nous remercieront.

Philippe BARBEDIANNE,
Président de la
SEPANSO Gironde

JURIDIQUE

Pêche interdite dans le port de Bayonne par le tribunal administratif

Le jugement du 22 mai 2023 sonnait comme une vraie victoire. C'était la fin des prélèvements massifs et de cette prédation menée par une douzaine de pêcheurs professionnels, catastrophique pour le Saumon atlantique. C'était enfin la possibilité de laisser se reconstituer l'espèce dans les gaves pyrénéens.

"Une atteinte caractérisée à l'espèce Saumon atlantique"

Le jugement est clair : "Si les pièces du dossier ne permettent pas de quantifier les quantités précises de saumons ainsi prélevés ni de déterminer le degré d'atteinte à l'espèce, **une telle atteinte**, dès lors que l'arrêté attaqué ne prévoit aucune mesure de nature à limiter la pêche du saumon atlantique dans les limites administratives du port de Bayonne, **apparaît caractérisée.**"

Ainsi, le nouveau règlement du port voulu par le Conseil régional, conforté par deux arrêtés préfectoraux, est mis à bas. Le seul argument des préfets était qu'ils n'avaient "aucune donnée sur le stock de saumons". Comme si l'ignorance devait justifier cette prédation jusqu'à épuisement des stocks ! Comme si de nombreux arrêtés pêche n'avaient pas été annulés parce - justement - ils

On espérait ne plus voir ces filets de 180 m ▲ de long barrant l'estuaire de l'Adour.

ignoraient le principe de précaution. D'autant, précise le tribunal, que "il résulte d'un document compilant les données collectées par l'association Migradour (...) que la pêche maritime concernait 83 % de toutes les déclarations de captures maritimes et fluviales, et que la plus grande partie de ces captures était effectuée dans les limites administratives du port de Bayonne".

Une espèce menacée

Le tribunal précise encore : "selon la liste rouge (...) de l'UICN et le MNHN, le saumon atlantique est considéré comme une espèce vulnérable, dont la tendance d'évolution (...) est en diminution. [...] les cours d'eau des Pyrénées-Atlantiques appartiennent à la catégorie des cours d'eau dans lesquels le stock naturel (...) est menacé". Rappelons que c'est l'ensemble du cycle de vie du saumon qui doit être reconnu et protégé. Or, ses habitats (le chevelu des torrents pyrénéens et des gaves) sont hélas menacés par des microcentrales, des carrières, des rejets agricoles. Il est par ailleurs soumis au pillage en mer, estuaire portuaire compris.

BEYNAC ET L'ÉTAT DE DROIT



La SEPANSO Dordogne déplore l'obstination du président du Département qui, après six décisions juridictionnelles devenues définitives, perdure à refuser de démolir le chantier de la déviation dite de Beynac au motif qu'il présente un projet "nouveau", consistant en fait à achever l'ancien ! Cette assertion pourrait être burlesque si elle ne créait pas un grave malaise eu égard au mépris de l'État de droit manifesté par un élu, en cette affaire. Le Conseil d'État, la Cour administrative d'appel ont jugé que la "déviation de Beynac" était contraire à l'intérêt général et que ce projet ne "pouvait pas être régularisé".

Le Département, depuis quatre ans, refuse d'exécuter un arrêt qui s'impose à lui comme à tout citoyen de ce pays, les citoyens, élus ou non, étant égaux en droit. Que Monsieur le pré-

sident du Département de la Dordogne regrette une décision de justice qui fait obstacle à un projet qui lui est cher s'avère légitime. Ses avocats ont conclu et plaidé en faveur de son projet. En présence de décisions qui lui étaient défavorables, il a tout aussi légitimement exercé des voies de recours, désormais épuisées.

À ce jour, il y a autorité de la chose jugée en cette affaire. Le Département doit démolir l'ouvrage entrepris et tout agissement contraire serait une violation des principes fondamentaux de la république. La SEPANSO exercerait des recours de diverses natures si, par des pressions purement politiques, l'État bafouait une norme fondamentale, à savoir qu'une décision juridictionnelle définitive s'impose et doit être respectée par tous.

Pour l'heure, le Département doit verser la somme de 489000 euros, à titre de liquidation d'astreinte, aux divers requérants, la somme revenant à la SEPANSO devant être affectée à un but d'intérêt supérieur, à savoir la protection de la nature.

Ne serait-il pas temps d'en finir avec cette invraisemblable querelle ? À ce stade, la question n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre la déviation de Beynac. L'affaire est jugée définitivement.

La question est : les élus seraient-ils au-dessus des droits des citoyens ? En un temps où la société souffre d'un profond malaise et d'une crise démocratique, nous invitons l'État à respecter les juridictions qui disent le droit. Il y va du crédit des institutions publiques.

SEPANSO Dordogne

© DMA (www.defensesdemilieuxaquatiques.org)



Sans les efforts des pêcheurs sportifs et leur engagement bénévole pour créer et gérer les écloseries de saumons au détour des années 1980, il n'y aurait plus de saumons dans le gave d'Oloron, sauf de manière anecdotique, et donc plus de pêche

professionnelle. La disparition inéluctable à court et moyen terme de cette dernière, qui est une pêche de prédation et d'opportunité, devrait comme en Norvège et très récemment en Suède s'accompagner de l'émergence d'une pêche sportive respectueuse des équilibres biologiques, soucieuse de la préservation de la ressource et de sa défense, créatrice de richesses et génératrice, en termes d'accueil et d'habitat, de dizaines d'emplois dans des vallées en déshérence désertées faute de travail et d'attractivité par leurs habitants.

Le cadre exceptionnel du gave d'Oloron, sa proximité avec l'océan Atlantique, les Pyrénées et l'Espagne en font un atout majeur du renouveau touristique de la région. Ici, il n'est pas question de subventions, ni d'aides d'aucune sorte, le bouche à oreille au niveau mondial le référence déjà, dans la perspective de l'arrêt de la pêche professionnelle, comme le spot d'avenir, dans un environnement exceptionnel où on peut faire venir sa famille et s'y établir. ■

Michel RODES,
Administrateur SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

DERNIÈRE MINUTE 11 juillet 2023

Les préfets et le président du Conseil régional refusent de respecter une décision de justice !

Le 6 juillet 2023, un arrêté est tombé, signé des préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, contre-signé par le président du Conseil régional : la pêche aux filets est rétablie dans le port de Bayonne après avoir été stoppée par le jugement du tribunal administratif du 22 mai dernier !

L'exécutif prétend écraser le pouvoir judiciaire ! C'est une décision de pure violence qui n'honore ni le corps préfectoral, ni le Conseil régional. Cela en dit long sur les mentalités de ceux qui gouvernent. Ceux-là mêmes qui s'octroient le pouvoir de juger de la qualité de l'engagement républicain au point d'en faire une loi ! Au point de prétendre évaluer le caractère "républicain" des associations !

Restons sereins : la justice - administrative et judiciaire - aura le dernier mot. Il y a un manquement évident de responsabilité de ceux qui ont voulu oublier qu'ils sont avant tout appelés à servir et respecter l'État de droit.

Pour nous, défenseurs de la biodiversité, c'est une honte et une aberration que de vouloir perpétuer le pillage délibéré des espèces saumon, lamproie marine, alose. Le saumon *Salmo salar* est véritablement menacé et classé "vulnérable" selon la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Son état de conservation est donné comme "défavorable, mauvais" dans le domaine biogéographique Atlantique au titre du dernier bilan de la France à la Commission européenne selon l'article 17 de la directive Habitats-Faune-Flore où l'État membre devrait prendre des mesures pour le rétablir dans un état favorable. Nous continuerons à défendre le vivant !

Les requérants : AAPPMA du gave d'Oloron, Salmo Tierra Salva Tierra, SEPANSO 40 et SEPANSO 64, avec le soutien de la SEPANSO Aquitaine

TRANSPORTS Le saccage continue

Nous aurions pu penser qu'avec les déclarations, les annonces, les grandes réunions de nos dirigeants, les discours, voire les promesses, la prise en compte de l'environnement, la protection des terres agricoles, de la biodiversité, bref, de notre territoire en général, était une chose acquise. Point du tout... le projet du quatrième échangeur autoroutier de Pau et de sa grande agglomération en est la preuve, une nouvelle fois.

Nous avons déjà : le premier échangeur de Pau Centre, le deuxième échangeur de Lescar-Emmaüs, le troisième échangeur de Pau Est (Soumoulou), certes à quelques kilomètres. Peu d'agglomérations de notre taille en France disposent d'autant d'échangeurs autoroutiers. Ce projet de nouvel échangeur, projet d'un autre temps (d'il y a vingt ou trente ans), paraît totalement décalé et anachronique au moins pour quatre raisons :

- > C'est un projet dévoreur de terres agricoles, de bois, de biodiversité, d'espaces naturels, etc., ces terres et ces milieux que nous devons impérativement protéger et conserver.
- > C'est un projet qui, nécessitant une quantité importante de matériaux, entre autres de granulats, cailloux..., va impac-

ter un peu plus notre territoire par l'extraction de matériaux dans des carrières (sous-couche...).

- > Nous savons bien que toutes les nouvelles routes, bretelles d'accès, voies routières, même si elles soulagent le flot de véhicules en certains endroits, globalement incitent un peu plus à circuler et, in fine, augmentent la circulation.
- > La dernière raison est la gêne, la pollution et les risques que vont subir les riverains proches des voies d'accès.

Une cinquième raison pourrait être les coûts financiers d'une telle réalisation...

Et ce n'est pas le fait de bouger quelque peu une bretelle d'accès, de réaliser un passage aérien ou souterrain qui diminuera l'impact. En 2023, avec les connaissances acquises et l'état de notre environnement en général, ce type de projet n'a plus court. L'urgence est ailleurs, annoncée et dite à tous les niveaux.

Mesdames, Messieurs les décideurs locaux, régionaux, nationaux, mettez vos discours en accord avec vos actes. Abandonnez ce projet qui n'est plus de notre temps.

Alain ARRAOU, Palois, Terrien,
Président de la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

FRANCOISE Tu vas nous manquer !



Après l'incendie dans la forêt de La Teste en 2022

La première réaction fut l'incrédulité. Françoise avait l'habitude de passer des nuits entières en forêt, immobile et silencieuse pour observer la faune sans l'effrayer. « Elle a dû se perdre ! Il lui est arrivé un accident, elle a besoin de secours ! ». Nous refusions l'hypothèse d'un décès brutal. Et pourtant il a bien fallu se rendre à l'évidence. Nous, ses amis, ses chats, les oiseaux de son jardin, toute la vie sauvage de notre forêt ne reverrons plus Françoise vivante. Quelle perte pour la protection de la nature, pour la sauvegarde de la biodiversité, pour la vie sauvage. Françoise était devenue incontournable de par ses connaissances dans l'écologie, dans le monde associatif du Bassin d'Arcachon et au-delà.

Présidente depuis 2005 de Bassin d'Arcachon Ecologie, association agréée au titre de l'article L141.1 du code de l'environnement, notre présidente intervenait systématiquement dans les concertations, les enquêtes publiques, les élaborations de divers plans, SCOT, PLU, etc. Françoise Branger savait quand il le fallait, s'appuyer sur la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon et relayer les combats de la SEPANSO.

Dans la dernière concertation de la mise à 2x3 voies de l'intégralité de l'A63, on pouvait lire sous sa plume « Il est absurde et fou, dans le contexte actuel, d'imaginer développer encore le système autoroutier au détriment des écosystèmes, des continuités écologiques, des ressources des ménages, de la sécurité et de la santé des populations ». Françoise donnait l'exemple, toujours sur son vélo, attelé parfois d'une remorque, pour faire son bois en Forêt usagère, ou pour remplir d'eau les tasses, anciennes auges à résine tenant lieu d'abreuvoirs forestiers.

Chaque année, Françoise chaussait ses cuissardes et constituait des équipes pour nettoyer cours d'eau et crastes. Elle recevait aussi des élèves et des étudiants, les accompagnant dans la rédaction de leur mémoire. Elle militait pour le respect de la faune sauvage et était incollable sur la réintroduction retour du loup. Françoise était aussi une défenseuse de la langue occitane, qu'elle pratiquait.

Le dernier combat de Françoise aura été celui pour la « reviviscence naturelle » de la Forêt usagère de La Teste. Elle y a consacré une grande énergie, voire toute son énergie, bataillant avec les usagers, les propriétaires ayant-pins, les syndicats, les élus, pour les convaincre de ne pas replanter, de laisser agir la nature. Françoise était respectée par les services de l'Etat mais aussi des chasseurs, ses connaissances étant reconnues. Elle avait aussi de fervents ennemis, les égoïstes celles et ceux qui spéculent sur le patrimoine commun.

Le meilleur hommage que nous pouvons rendre à Françoise est de poursuivre le combat qu'elle a mené. Adishatz Françoise !

Michel Daverat, président provisoire de BAE

UNE "ACADÉMIE DE GLISSE" à

UN PROJET DÉLIRANT EN PÉRIODE

Le maire de Canéjan a déjà signé le permis de construire qui va permettre l'installation d'une piscine à vagues artificielles avec deux bassins, respectivement de 160 et 90 mètres, soit une superficie totale de 13 000 m², contenant 20 000 m³ d'eau. Elle est prévue pour accueillir 200 à 300 surfeurs par jour.

S'il se réalisait, ce projet serait une première en France puisque six autres projets similaires ont déjà été rejetés, en raison de risques pour l'environnement (Magescq, Lacanau, Saint-Jean-de-Luz, Sevrans, Saint-Père-en-Retz, Castets et Bordeaux).

Le promoteur affirme que sa future piscine sera respectueuse de l'environnement, arguant :

- qu'elle s'inscrit dans une zone déjà artificialisée, ancienne friche industrielle située sur la zone d'activités du Courneau,
- qu'elle sera économe en eau en ce sens que l'on va récupérer l'eau de pluie à partir du toit du bâtiment existant,
- qu'elle sera économe en énergie puisqu'il est prévu de produire l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture.

Un impact environnemental évalué à la légère

La notice environnement réalisée pour obtenir le permis de construire fait état d'une visite de terrain réalisée le 23 février 2022 par le bureau d'études ETEN Environnement.

Il y est indiqué que « l'aire d'étude composée de bosquets et boisements de chênes, au milieu d'une zone d'activité, est favorable à l'accueil d'un cortège faunistique commun des milieux boisés et périurbains ». Ont par ailleurs été inventoriées 17 espèces d'oiseaux (dont le Troglodyte mignon, la Mésange charbonnière, le Pinson des arbres, qui sont permanents) et 3 espèces de mammifères terrestres. D'autres espèces ont été recensées dans le secteur proche entre 2014 et 2022, soit en transit migratoire (Faucon hobereau, Grue cendrée, Chardonneret élégant), soit comme nicheurs possibles (Mésange huppée et Mésange noire).

Concernant les mammifères (hors chiroptères), on re-

Canéjan (33)

DE PÉNURIE D'EAU ET D'ÉNERGIE

connaît la présence certaine du Chevreuil, du Sanglier et de la Taupe d'Europe, mais aussi la présence probable du Putois d'Europe et de l'Écureuil roux dans le secteur. Là aussi, on en conclut que l'enjeu est faible pour la plupart des espèces, et modéré pour l'Écureuil roux.

Aucun inventaire spécifique des chiroptères n'a été réalisé, au prétexte du faible diamètre des arbres pouvant servir de gîtes.

Les habitats n'étant pas favorables, on a considéré qu'il ne pouvait y avoir d'amphibiens, ni de reptiles (sauf le Lézard des murailles) au sein de l'aire d'étude. Il en est de même pour l'entomofaune, l'aire d'étude étant principalement composée de zones urbaines.

Des enjeux environnementaux minimisés

L'étude conclut à un enjeu associé aux espèces protégées faible sur l'ensemble de l'aire étudiée. Les résultats de l'étude d'impact faune-flore, bien que cohérents avec le type de milieu, sont notoirement sous-évalués. En effet, un seul passage en février (période de repos hivernal pour la faune et la flore) est insuffisant. Un vrai diagnostic ne peut se faire qu'en réalisant plusieurs passages sur les périodes clefs des différents groupes visés, donc une étude sur un cycle complet de mars à août. Même s'il n'y a pas d'espèce d'intérêt communautaire, toutes les espèces d'oiseaux (sauf chassables) sont protégées, de même que les reptiles, amphibiens et chiroptères. Il y a tout de même un cours d'eau à moins de 100 m du projet.

S'il n'y a pas de gîte à chiroptères, rien ne dit que des chauves-souris ne transitent et ne chassent pas dans les arbres du secteur. Il aurait fallu faire des écoutes.

Avec les allées et venues et le bruit engendré par les activités, il est probable que les oiseaux vont s'écarter du site et, comme à chaque fois que l'on artificialise, vont voir leurs territoires se réduire alors que le nombre d'individus par espèce est déjà en diminution constante.

Une utilisation déraisonnable des ressources

Alors que l'on nous demande de faire des économies d'électricité, nul doute que la consommation d'énergie pour faire fonctionner l'ensemble des installations va être importante. S'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur une toiture existante, l'électricité produite serait sans doute plus utile pour combler d'autres besoins.



Même si l'on récupère l'eau de pluie, rien ne dit, la sécheresse s'accroissant, que l'on n'aura pas besoin de puiser dans la nappe souterraine, actuellement probablement déficitaire comme la nappe de l'Éocène qui alimente Bordeaux en eau potable. Or, ces grands bassins vont forcément être soumis à une évaporation importante avec les températures caniculaires que l'on connaît ces dernières années. De plus, les normes sanitaires, comparables à celles des piscines de baignade, exigent une eau de qualité et des traitements importants.

Même s'il s'agit d'un site déjà artificialisé en grande partie, il y aurait peut-être d'autres utilisations à envisager (artisanat par exemple) qu'une base de loisirs... Et qui demanderaient sans doute moins de transformations.

Il n'est pas possible d'encourager de tels projets et de nombreuses associations, telles que Surf Rider Foundation, la SEPANSO Aquitaine, la SEPANSO Gironde, Landes Environnement Attitude... et beaucoup d'autres ont déjà réagi. D'éventuels recours ne sont pas à exclure. Une pétition circule également. ■

Colette GOUANELLE,
Secrétaire générale SEPANSO Gironde

PÉTITION

www.change.org/p/non-à-la-méga-piscine-à-vagues-de-surf-à-canéjan-33-gironde



ALGUES VERTES SUR LES PLAGES BASQUES

BEL ASPECT N'EST PAS TOUJOURS SIGNE DE BONNE SANTÉ

Depuis trois ans, une catastrophe écologique s'installe sous les yeux ignorants des résidents et vacanciers. Les rochers, bijoux du littoral basque, sont repeints en vert pomme par une nouvelle venue qui prolifère. Des kilomètres à marée basse sont recouverts d'une épaisse couche de "gazon". Les réactions des promeneurs sont candides : "c'est le printemps", "quelle belle couleur verte si bien mariée au bleu de la mer !", "même un peu disco ce fluo". Mais la réalité est moins joyeuse.

Nourrie par un excédent de nutriments azotés et phosphatés venus de l'arrière-pays, en 2023, une marée verte précoce et accentuée de macroalgues du genre *Ulva* a pris le contrôle du littoral basque. Visible de l'embouchure de l'Adour à celles de l'Uhabia et de la Nivelle, la nouvelle résidente n'est nulle part aussi apparente que sur les hauts fonds rocheux de l'estran (plateau rocheux) de Guéthary, d'Erromardie et de Socoa, ainsi qu'au nord d'Hendaye.

Soit "foliacées", soit "ramifiées", elles ont la caractéristique commune sur la côte basque de tapisser non seulement le littoral, sur la frange entre marée haute et marée basse, mais également les fonds avec des dégâts écologiques inquiétants. Les observations rapportées lors de plongées, devant Guéthary par exemple, indiquent la disparition brutale de toute une vie, des espèces habituelles de ces territoires sous-marins comme les bigorneaux, les patelles (chapeaux chinois), les poulpes, etc. C'est un spectacle de désolation qu'offre ce tapissage des fonds colmatant tous les espaces et annihilant la vie marine.

En outre, les études engagées sur le suivi des eaux littorales ont révélé, selon l'Ifremer, une particularité chez ces macroalgues : elles servent de "taxi" à la microal-

gue toxique *Ostreopsis ovata* qui s'y retrouve et s'y développe à des concentrations massives. Dès juin 2022, la SEPANSO 64 a alerté les autorités au travers du SAGE Côtiers basques, des sites Natura 2000 "mer et littoral" et du Contrat local de santé de la Communauté d'agglomération du Pays Basque. Il y a eu une mobilisation scientifique. L'Anses a été saisie et a produit plusieurs recommandations, renouvelées en 2023, vers les Agences régionales de santé, recommandant la fermeture des plages en cas d'arrivage de microalgues toxiques. Près de 900 intoxications ont été recensées depuis 2021 sur la côte basque. Des cas sont signalés ces dernières semaines jusqu'à Capbreton et au lac d'Hossegor.

On peut imaginer les risques sanitaires qui en découlent, y compris pour les animaux domestiques. Les symptômes les plus fréquemment rencontrés (survenant dans les 5 heures) : douleur oropharyngée, rhinite aiguë, toux et gêne respiratoire, atteintes gastriques et hépatiques, plaques rouges sur le corps...

Sous l'eau, se joue un autre drame. Cette prolifération d'algues vient en effet s'ajouter à de nombreuses autres pollutions : bactériologiques évidemment mais aussi liées aux produits pétroliers (lessives, retardateurs de flamme, etc.)

ou à l'agriculture intensive, toutes présentes dans les eaux basques. Elles résultent aussi de la faiblesse chronique de nombreuses stations d'épuration du bassin versant.

Ces "transformations silencieuses" étaient évoquées dans les précédents numéros de SON (*). Y aurait-il une évolution ?

Depuis des années, la SEPANSO demande l'extension des contrôles et du suivi du "cocktail chimique + radioactivité" au niveau de la qualité des eaux de baignade et de pêche. De plus, en décembre 2020, une directive gouvernementale avait demandé aux préfets de répondre aux injonctions de l'Europe (avec menace de sanctions) depuis 2006, en diligentant la mise aux normes de très nombreuses stations d'épuration non conformes qui rejettent des eaux usées non traitées... en Béarn comme au Pays basque. Cette mise aux normes n'est toujours pas réalisée.

Dans le cadre du programme Micropolit, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) a analysé les eaux du gouf de Capbreton, de l'embouchure de l'Adour et de la côte basque de 2016 à 2020, et les résultats sont plus qu'inquiétants en matière de pollution. Notre constat : la chimie nous déborde et nous débordons de chimie... au nom du progrès !

Dans le prolongement de Micropolit, l'UPPA devait en 2022 analyser les mousses qui se forment lors des tempêtes, rechercher la présence de détergents pétrochimiques et comparer avec les résultats obtenus par la SEPANSO de Biscarrosse à Biarritz en 2019. La conclusion de l'étude rendue en avril 2023 dit que *"l'influence [des détergents pétrochimiques] sur ces événements de mousses semble limitée"*, sauf que l'UPPA n'a pas fait de prélèvements de

mousses en 2022 ! La SEPANSO le fait depuis 2014 et ses militants, agissant sur le littoral, s'étaient pourtant mis à disposition de l'UPPA et de l'ARS pour les effectuer...

Pour la SEPANSO, le fait de prendre des décisions concernant les "plastiques pétrochimiques" est une bonne chose mais c'est notoirement insuffisant si les gouvernements et l'ONU n'imposent pas également le retrait du marché des détergents pétrochimiques. Action que la SEPANSO a engagée auprès de la Commission Européenne avec l'intégration de son dossier dans la révision de la réglementation sur les produits chimiques REACH.

Il est évident que la qualité des eaux littorales nécessite un suivi scientifique de tous ces phénomènes (mousses, liga, algues vertes...) avec les moyens adéquats et à la condition fondamentale que ces travaux soient disponibles pour tout citoyen.

La SEPANSO le demande avec insistance au sein des institutions officielles et nous apprenons que le 8 juin 2023, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a engagé une première audition à la demande du Sénat sur l'impact des micropolluants dans l'eau.

Si cette étape est importante, la SEPANSO ne se contentera pas d'un constat, prévu seulement en partie pour 2026, car c'est la suppression à la source de tous ces polluants qui est urgente, très urgente ! ■

Michel BOTELLA, Vice-président SEPANSO 64,
en collaboration avec les membres de la
Commission littoral de la SEPANSO
Le 13 juillet 2023

(*) "Les détergents et l'environnement" (SON 187), "Des transformations silencieuses et redoutables dans l'océan" (SON 191), "Sous la surface, des transformations silencieuses" (SON 194)

TÉMOIGNAGE d'un plongeur à Guéthary

Quel spectacle de désolation. L'envahissement des algues vertes s'étend de plus en plus loin au large. Sous l'eau, c'est catastrophique. Tout est colmaté et étouffé par cette prolifération d'algues vertes qui génère une atmosphère "glauque" et "laiteuse".

L'océan est très calme depuis plusieurs jours et l'eau devrait être claire, mais conserve en fait l'aspect d'une vilaine soupe. Autre phénomène que j'ai remarqué depuis l'apparition de ces algues : même par temps calme, persiste une espèce de mousse en surface ayant l'aspect d'une vieille eau de vaisselle.

Je reviens à l'instant d'une balade en apnée à Cenitz, autrefois un véritable paradis pour observer les bancs de sars, labres (vieilles), saupes, etc. Un désert, comme le trou des Alcyons. Il ne reste plus que quelques malheureux gobies, quelques petits sars et surtout cette atmosphère glauque et laiteuse, avec ce fond complètement colmaté par les algues vertes et ce film d'eau de vaisselle en surface. C'est terrible et désolant. Et ils vont afficher le pavillon bleu... Tout va bien.



NOUVELLES DE NOS FORÊTS

Au milieu d'un océan de mauvaises nouvelles (coupes rases de feuillus illégitimes, atteintes aux forêts liées au dérèglement climatique ou par suite des incendies, exploitation irraisonnée pour le "bois énergie" et bientôt production de biokérosène), émergent quelques avancées. Elles montrent qu'une partie de la société civile, des élus et des professionnels prend conscience que nous devons changer de modèle de gestion sylvicole.

➤ Les conférences (Hostens, Belin-Beliet, Bordeaux, Préchac...) que s'emploie à donner Alexis Ducouso, ingénieur de recherche à la retraite et toujours chargé de mission à l'INRAE Bordeaux, sur "La forêt des Landes de Gascogne : les incendies et après ?" sont suivies par de nombreux participants désireux de s'informer sur les possibilités de régénération de la forêt. La conférence qui a eu lieu à l'Athénée municipal de Bordeaux est accessible via le lien :

<https://vimeo.com/claudeclin/incendiesetapres>

➤ La ville d'Oloron Sainte-Marie vient de signer avec le WWF une convention qui porte sur la gestion de la forêt du Bager pendant vingt ans et qui prévoit une rémunération en fonction de la bonne préservation forestière. Cette motion, votée à l'unanimité par le conseil municipal, est soutenue par l'ACCOB (Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager) affiliée à la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et le lycée professionnel voisin. Cette forêt, magnifique hêtraie à protéger, domine les frayères à saumons du gave d'Ossau. Le plan de gestion concerne le classement de 1285 ha en fu-

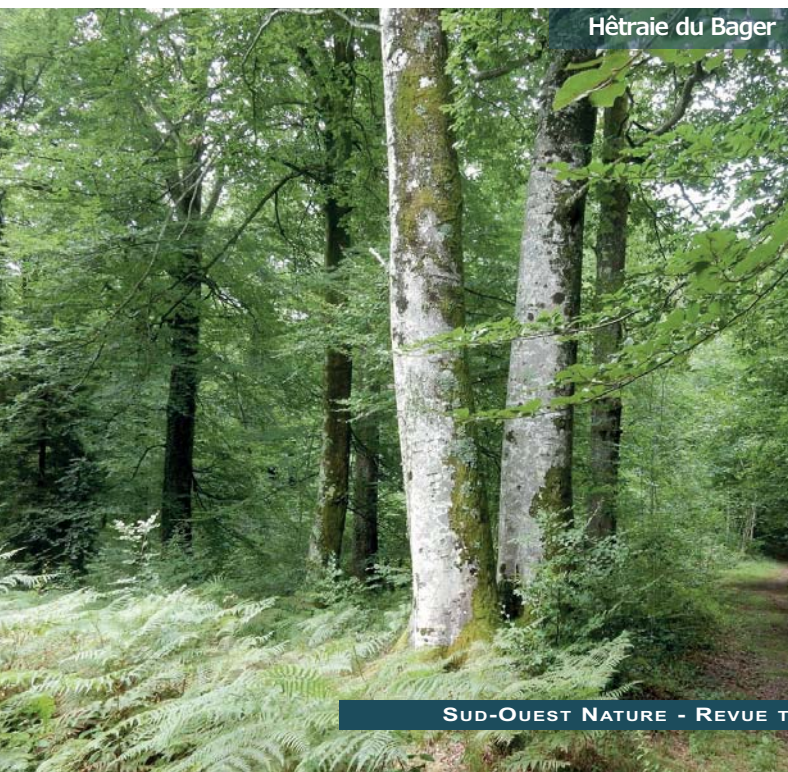


taies irrégulières et 165 ha en îlots de sénescence, ainsi que des espèces protégées telles que le Calotriton des Pyrénées, le Desman et l'Écrevisse à pattes blanches ou le Dicrane vert (mousse). Le WWF participe au financement de ces opérations. Espérons que d'autres communes suivront cet exemple.

➤ Une charte de développement et de protection du Chêne-liège en Marensin vient d'être signée, à l'initiative de la mairie de Soustons et de la Région Nouvelle-Aquitaine, par le Département des Landes, seize communes, des partenaires socioéconomiques dont Le Liège Gascon, l'ONF, la Chambre d'agriculture des Landes... et des associations dont la SEPANSO Landes. Cette charte répond aux ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra, notamment de "garantir l'avenir : reconquérir les ressources naturelles" en promouvant les bonnes pratiques de gestion dans le cadre du développement de la filière du liège en Marensin. Elle est en adéquation avec les priorités du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), ainsi qu'avec le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) 2020-2030.

➤ La SEPANSO Gironde, la SEPANSO Landes et la SEPANLOG participent à des échanges avec l'interprofession Fibois Landes de Gascogne dont fait partie le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest. Le but de cette concertation est de converger vers une même perception de la préservation de la biodiversité afin de sensibiliser les acteurs et les orienter vers les bonnes pratiques sylvicoles. Une première fiche intitulée "La gestion des ripisylves" a déjà été publiée au deuxième semestre 2022. Une deuxième fiche vient d'être validée, qui concerne la gestion des feuillus isolés, en lisière ou en îlots mélangés aux résineux. Ces deux fiches sont consultables sur le site de la SEPANSO Aquitaine :

www.sepanso.org/dialogue-avec-les-acteurs-de-la-foret ■



Les gorges du Ciron, un milieu original

LE SYNDICAT DE RIVIÈRE *Un maillon essentiel de la protection des milieux aquatiques*

EXEMPLE DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DU CIRON (SMABVC)

Fondé en 1968, le SMABVC⁽¹⁾ agit principalement dans le bassin versant du Ciron et couvre 65 communes, regroupées en cinq communautés de communes, correspondant à un territoire de 1 433 km² et de 777 km de cours d'eau. Depuis 2019, son périmètre d'action a été étendu à trois autres petits bassins versants contigus : ceux de Barboue, Gargalle, et Fargues.

Les missions d'un syndicat de rivière

Ce sont la gestion de l'eau, la préservation des milieux aquatiques et le maintien de la continuité écologique sur l'ensemble d'un bassin versant.

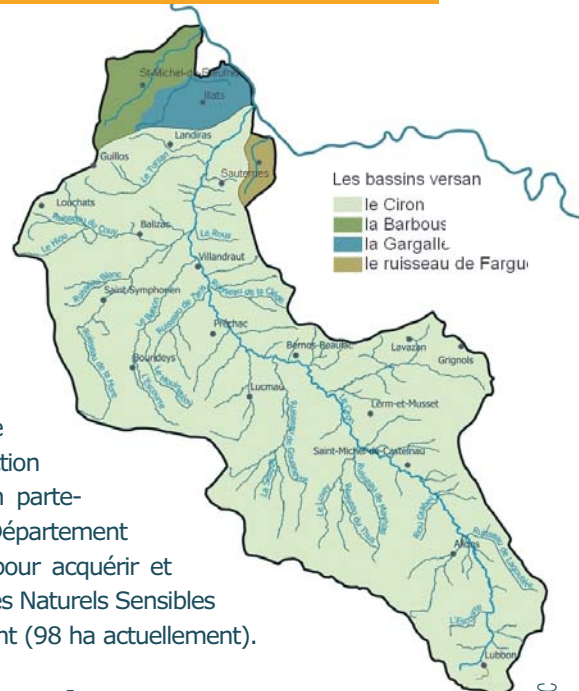
Cela demande d'abord de diagnostiquer l'état des cours d'eau à partir des données existantes et de prospections sur le terrain. En fonction des problèmes rencontrés, un programme d'action est élaboré afin d'atteindre le bon état écologique de l'eau dans les dix ans à venir. Une fois approuvé, le programme est mis en œuvre par le syndicat.

À ce titre, le SMABVC assure la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Ciron, élaboré pour dix ans, qui définit une série d'objectifs concernant la ressource en eau et la biodiversité qui lui est associée. Ceci nécessite une bonne connaissance des milieux.

Le syndicat veille également à l'entretien des cours d'eau du bassin versant et à la protection des écosystèmes particulièrement riches et fragiles.

Le SMABVC est également chargé de l'animation du "document d'objectifs" du site Natura 2000 de la vallée du Ciron : cette mission, confiée par les services de l'État, a pour but d'identifier dans le périmètre du site les habitats classés d'intérêt communautaire et de proposer aux propriétaires des contrats visant à mieux protéger ces milieux.

C'est également pour en assurer une meilleure protection qu'il travaille en partenariat avec le Département de la Gironde pour acquérir et gérer les Espaces Naturels Sensibles du bassin versant (98 ha actuellement).



Des tâches passionnantes mais difficiles en vallée du Ciron

> Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Il s'agit d'assurer la circulation et notamment la remontée des migrateurs (lamproies, anguille et truite de mer) dans le bassin versant du Ciron. Cela a nécessité des études et travaux sur une vingtaine d'ouvrages hydrauliques, qui faisaient obstacle à la circulation de la faune aquatique, et de trouver des compromis avec les propriétaires pas toujours prêts à accepter. Malgré les difficultés rencontrées, plusieurs aménagements ont été décidés :

- Amélioration de la gestion des vannages (à Bernos-Beaulac et à Preignac) permettant un contrôle du ni-



Effacement du barrage de Tierrouge à Bernos-Beaulac (avant/après)

veau de la rivière et une meilleure circulation des sédiments et migrateurs.

- Effacement de certains ouvrages sur décision de leurs propriétaires : à Villandraut, Bernos-Beaulac, Préchac et Barsac ainsi qu'à Lignan-de-Bazas où la suppression d'un étang a permis au cours d'eau de retrouver un cours naturel. D'autres sont en vue à Préchac (La Trave) et Uzeste.
- Lorsque l'effacement des seuils n'est pas accepté par les propriétaires, la construction de passes à poissons est un pis-aller.
- Des ponts doivent également être réaménagés pour faciliter le passage de certaines espèces : ce fut le cas à Villandraut où le pont du Domaine du Roi Kysmar, qui entravait la circulation des espèces, a pu être remplacé par un pont "cadre" les laissant passer librement de part et d'autre.

> Préservation des zones humides

Ce sont des habitats essentiels pour la gestion de la ressource en eau et l'équilibre des écosystèmes. Elles ont des fonctions importantes pour la régulation des crues, l'absorption des polluants, mais aussi en tant que réservoirs de biodiversité (espèces végétales et animales). Depuis 2014, le SMABVC s'est employé à en dresser l'inventaire.

Actuellement, plus de 850 zones humides ont été cartographiées, représentant 847 ha, le long du Ciron, de certains de ses affluents,



et le long de certains cours d'eau des bassins versants voisins.

Ce repérage permet au Département de la Gironde, dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles, d'acquérir des milieux naturels humides, écologiquement intéressants, pour les préserver. Une quarantaine d'hectares ont déjà été acquis. Certains de ces espaces, ouverts au public (à Saint-Symphorien, Barsac, Bernos-Beaulac), lui permettent de découvrir ces écosystèmes remarquables.

Parmi les écosystèmes les plus remarquables, citons :

- la lagune de Lubbon dans le département des Landes (aux sources du Ciron),
- les boisements marécageux des ripisylves des cours d'eau,
- la prairie humide de Saint-Symphorien qui, autrefois

exploitée, avait perdu sa fonctionnalité, celle-ci ayant été restaurée par le syndicat,

- la zone humide de Carroy (à Bernos-Beaulac), restaurée également après une exploitation forestière par la commune,

- la zone humide du Moulin de Pernaud (à Barsac), créée à la suite de la restauration de la continuité écologique (2017) par dérasement du seuil du moulin. Cette zone devrait constituer une aire de repos et de reproduction pour le brochet aquitain (2) tout particulièrement.

Les zones humides, d'importants réservoirs de biodiversité © SMABVC

> Collaboration à la préservation de la hêtraie du Ciron

La hêtraie du Ciron ne s'étend plus aujourd'hui que sur 7 km de part et d'autre du cours d'eau sur les communes de Pompéjac, Lucmau, Préchac, Bernos-Beaulac. Intéressant peu les sylviculteurs locaux, ce peuplement de hêtres a été en partie détruit pour être remplacé par la pinède.

Or, située en dehors de son aire de répartition géographique, elle a suscité l'attention de chercheurs de l'INRAE, à l'initiative d'Alexis Ducouso, ingénieur de recherche à l'INRAE.

Ainsi, quarante chercheurs de l'INRAE ont été impliqués dans un plan de recherche important qui porte sur les conditions de reproduction des hêtres, leur comportement en fonction de l'alimentation en eau, mais aussi sur l'étude de leur croissance au cours des 250 dernières années (grâce à la dendrochronologie⁽³⁾) et sur l'analyse du microclimat de la vallée du Ciron. Ces études ont été menées avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde et de l'État. Des étudiants de l'Université de Bordeaux sont également sensibilisés à cette problématique.

Les premiers résultats de ces études montrent que cette population de hêtres présente des caractéristiques génétiques très différentes des hêtres du reste de l'Europe. La datation au carbone 14 de particules de charbon de bois trouvées dans le sol révèle que l'origine de cette population remonte à environ 40 000 ans. Elle se serait maintenue dans la vallée du Ciron, où elle avait trouvé refuge lors de la dernière glaciation, alors que les autres populations européen-

nes avaient disparu. Cela expliquerait ses capacités à résister à des conditions climatiques et pédologiques particulières, telles que le plein soleil ou les sols gorgés d'eau.

Compte tenu de l'accélération du dérèglement climatique, cette hêtraie exceptionnelle doit être préservée et pourrait permettre de favoriser la résilience de forêts plus septentrionales dans le futur. Des plantations expérimentales ont été opérées dans l'Est de la France.

Le SMABVC a recensé l'ensemble de la population et a mis en place un programme de recherche et d'actions en partenariat avec l'INRAE. Cela passe par la récolte des semences (faines), leur tri et mise en pépinières, puis replantation.

La SEPANSO suit avec intérêt ces démarches et participe à certaines actions de sensibilisation dans la mesure de ses moyens.

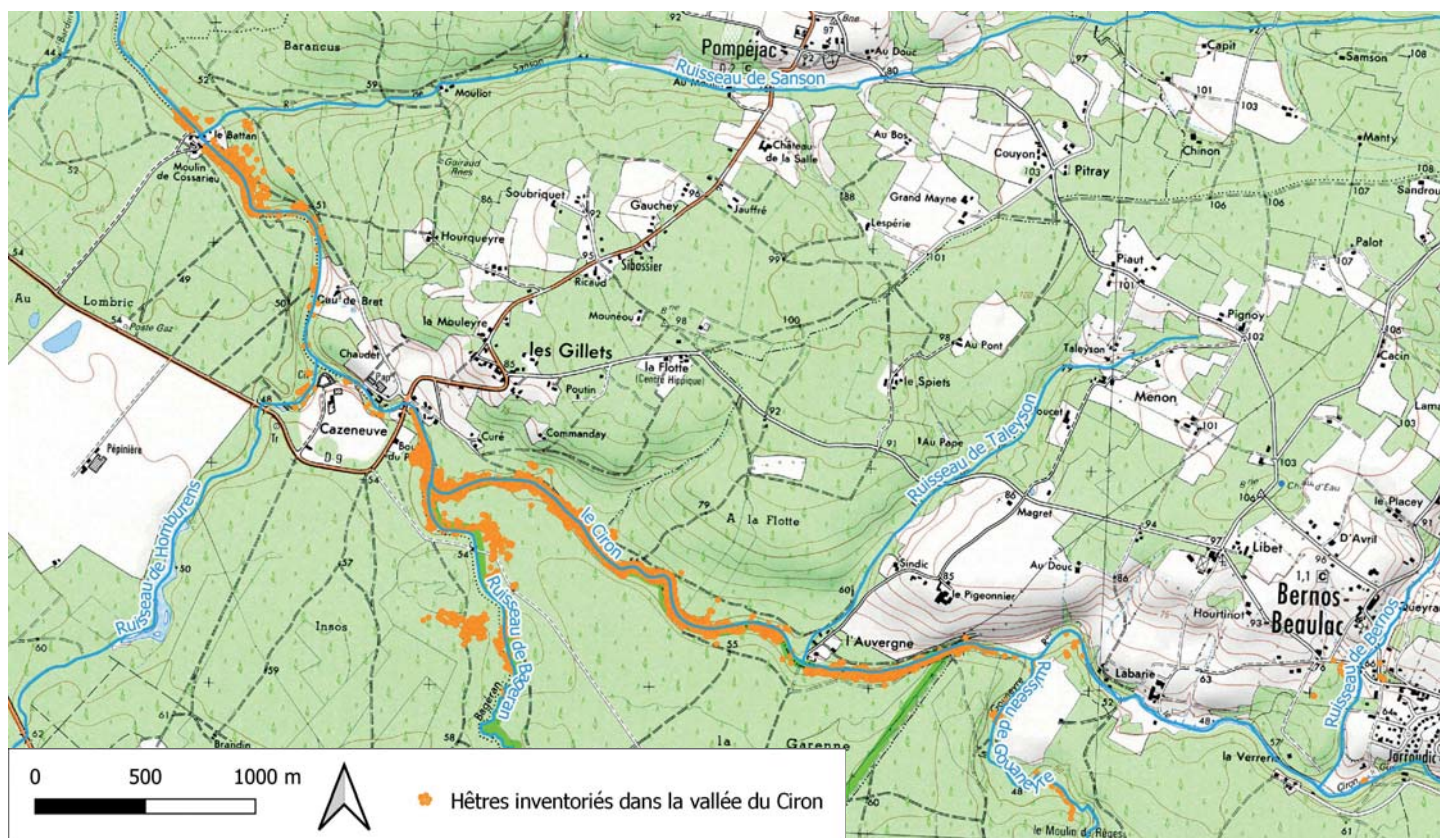
Grâce à la prise de conscience des élus du secteur et à une équipe de jeunes écologues (animateur SAGE, chargée de mission Espaces Naturels Sensibles, techniciens milieux aquatiques, animatrice Natura 2000) particulièrement volontaires, le SMABVC devrait servir d'exemple à bien d'autres syndicats de rivière. ■

Colette GOUANELLE,
Secrétaire générale SEPANSO Gironde

(1) Site Internet du SMABVC : www.syndicatduciron.com

(2) *Esox aquitanicus* : endémique du Sud-Ouest, il a été identifié en 2014 par Gaël Denys, responsable ichtyofaune du Muséum national d'histoire naturelle. C'est pourtant une espèce vieille de 6 millions d'années.

(3) Dendrochronologie : étude de la croissance des arbres en analysant la succession des cernes du bois dans un tronc. Cela permet d'avoir des informations sur son âge mais aussi sur les variations climatiques du passé.



financement et, si les aides peuvent couvrir plus de 80 % des dépenses, il y a toujours un reste à charge à payer pour les ménages, ce qui souvent, vu leurs faibles ressources, les décourage. Beaucoup renoncent ainsi aux travaux.

Un projet ambitieux pour les plus précaires : l'accompagnement dans la dentelle

Le CREAQ a mis en place un projet d'accompagnement des familles les plus précaires. Deux techniciens prennent alors en charge le suivi du projet de rénovation du logement depuis le diagnostic technique jusqu'à la réalisation des travaux, en passant par le montage des dossiers, les demandes d'aides, le contact avec les artisans et l'étude des devis, le suivi des travaux... Cet accompagnement demande plusieurs visites à domicile et des contacts fréquents avec les ménages et s'inscrit dans la durée, en moyenne deux ans. Cela demande de la pédagogie et de la confiance car ils entrent dans l'intimité des familles.

Pour éviter ou limiter le reste à charge, il est essentiel d'élargir le financement au-delà des aides publiques de type ANAH portées par des opérateurs locaux (Urbanis, inCité, Ségat, etc.). Le CREAQ peut intervenir pour proposer des financements complémentaires et ainsi faciliter le traitement des dossiers. Le CREAQ a aussi recours à divers partenaires privés et au mécénat d'entreprises :

- > **La Fondation Abbé Pierre** accorde des aides financières sur les dossiers les plus complexes.
- > **La Fondation Castorama** a participé au financement de sessions de formation bénévoles pour fabriquer des chauffe-eaux solaires destinés aux ménages accompagnés.
- > **Watt Solidaire de la Fondation Watt for change** de Valorem propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures, loués pour vingt ans, en versant dès le début du projet en une seule fois le montant de la location.
- > **L'association STOP Exclusion Énergétique**, soutenue par des fonds privés (Leroy Merlin, Engie, etc.), apporte une aide financière sur certains dossiers accompagnés.

D'autres partenariats devraient voir le jour, notamment avec les Compagnons Bâisseurs Nouvelle-Aquitaine, pour intervenir sur la partie travaux, en particulier sur la préparation des chantiers et sur les finitions.

Pour conclure, la lutte contre la précarité énergétique englobe tous les aspects de l'habitat. Au-delà des économies financières à réaliser, il s'agit pour les ménages de gagner en bien-être et en confort. Pour les associations qui interviennent, il faut construire un accompagnement sur mesure : chaque famille, chaque projet est différent. Ces démarches demandent de la pédagogie, des partenariats, des moyens financiers et, surtout, beaucoup de temps... ■

Dominique PROST,
Présidente du CREAQ

SVP, davantage d'ambition pour les sols !



Après la directive-cadre sur l'eau adoptée le 23 octobre 2000, la directive sur la qualité de l'air le 21 mai 2008 et celle relative aux déchets le 19 novembre 2008, nous avons milité ardemment en faveur d'une directive pour la protection des sols (les sols sont à la base de 95 % des aliments que nous consommons et 70 % de ceux de l'Union européenne ne sont pas en bon état). La gestation s'est avérée laborieuse compte tenu des diverses problématiques dans les États membres... Dix ans après l'échec d'un premier projet, la Commission européenne a proposé un nouveau projet qui a donné lieu à un examen attentif des militants associatifs. Nous espérons un projet plus ambitieux !

Nous appelons donc le Parlement et le Conseil européens à tenir compte de nos observations lors de la négociation de cette loi (voir déclaration commune ci-après). La proposition de la Commission relative à une loi sur la surveillance des sols est un début ; elle doit maintenant être améliorée pour garantir la santé future des sols européens.

C'est pourquoi la SEPANSO fait partie des 38 organisations qui demandent au Parlement et au Conseil européens de veiller à ce que la loi comprenne :

- > un renforcement de l'objectif global,
- > des objectifs juridiquement contraignants,
- > un suivi ciblé sur la biologie du sol et les utilisateurs des terres,
- > une gouvernance efficace avec plans obligatoires,
- > la prévention et la dépollution des sols,
- > des dispositions contraignantes sur l'accaparement des terres (superficie des terres "occupées" par les infrastructures),
- > la mise en place du principe pollueur-payeur,
- > la mobilisation des ressources financières nécessaires.

Georges CINGAL,
Président de la SEPANSO Landes

✓ **Déclaration commune (en anglais) :**
<https://eeb.org/library/joint-statement-on-the-publication-of-the-european-commission-proposal-for-a-directive-on-soil-monitoring-and-resilience>

CLASSEMENT DES ESOD

Des espèces trop souvent malaimées

Le ministre chargé de la chasse prépare un arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) "du groupe 2". Une consultation du public, qui a failli passer inaperçue, a eu lieu du 15 juin au 6 juillet 2023.

Ce projet d'arrêté (pris sur proposition des préfets de départements après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage) précise les modes de prélèvement autorisés pour chaque espèce et la liste des espèces classées dans chaque département, et les cantons et/ou communes concernés dans le cas où le classement serait limité à une portion du département. Ainsi :

- > Lorsqu'une espèce est classée ESOD, les modalités de destruction sont renforcées, permettant notamment sa destruction (tir ou piégeage) en dehors des périodes d'ouverture de la chasse, pour la protection des intérêts ayant conduit à son classement (ex : classement du renard pour la protection des élevages avicoles).
- > Le groupe 2 ne comporte que des espèces indigènes, les autres faisant partie d'autres groupes. Le but n'est pas d'éradiquer les espèces concernées mais, paraît-il, de les réguler *"en raison des perturbations et dégâts qu'elles peuvent provoquer notamment sur la faune, la flore, les activités agricoles ou les propriétés privées"*.

Dans le groupe 2, une espèce est classée ESOD à condition qu'elle soit chassable et selon au moins l'un des quatre critères suivants :

- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques,
- pour assurer la protection de la flore et de la faune,
- pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles,
- pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété ; ce critère ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux.

Parmi les dix espèces indigènes de cette liste, se trouvent cinq espèces de mammifères carnivores (belette, fouine, martre, putois, renard) et cinq espèces d'oiseaux (corbeau freux, corneille noire, geai des chênes, étourneau sansonnet, pie bavarde).

Ces espèces, autrefois considérées comme nuisibles, sont toujours les malaimées des populations alors que certaines d'entre elles sont de véritables auxiliaires en rendant d'importants services écosystémiques. Quelques exemples :

- > Régulation des populations de rongeurs : belette, fouine, martre, putois et renard sont des régulateurs très efficaces des petits rongeurs qui posent de nombreux problèmes pour les prairies et la régénération des forêts.

- > Peuplements végétaux : belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, geai des chênes et étourneau sansonnet participent activement à la dispersion des semences végétales (ou zoochorie), soit par ingestion volontaire, mise en réserve ou par transport passif sur le pelage ou le plumage. À titre d'exemple, un geai disperse de 5000 à 10000 glands par an et produit de 2500 à 5000 plants de chêne par an. Il disperse les glands jusqu'à 11 km.
- > Réduction du risque de zoonose (*) : les tiques, vectrices du Borrelia, sont responsables de la maladie de Lyme, mais ce sont les petits rongeurs qui constituent les réservoirs de microbes. Le renard, en consommant les petits rongeurs, est le moyen le plus efficace pour lutter contre ce fléau.
- > Le putois est le seul prédateur efficace du surmulot, espèce qui pose de graves problèmes, entre autres sanitaires. Or, les populations de putois sont en mauvais état de conservation, ce qui en fait une espèce "quasi menacée" sur la liste rouge établie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). À ce titre, il devrait être protégé.

Nous demandons donc de sortir de la liste des ESOD : belette, fouine, martre, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, geai des chênes, étourneau sansonnet et pie bavarde. ■

Alexis DUCOUSSO, représentant de la SEPANSO Gironde à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

(*) Zoonose : maladie dont le pathogène (bactérie, virus ou parasite) peut être transmis de l'animal à l'humain et inversement.

Putois d'Europe



LE LOUP *Menace ou opportunité ?*

A l'avenir, notre société va devoir réparer nombre d'écosystèmes endommagés ou détruits. C'est ce que l'on appelle la renaturation. Dans ce cadre, une fois reconstitués le ou les milieux naturels, il faut parfois réaliser une réintroduction de faune. Le loup fait figure d'exception : à la différence du lynx, de l'ours, du mouflon... nul besoin de le réintroduire.

É clectique, ubiquiste, adaptable, il s'est invité de sa propre initiative dans bien des pays d'Europe. Son front de colonisation inclut la France qui, contrairement aux autres pays d'Europe, lui fait un accueil ambigu. Car, si les sondages montrent une population française qui lui est à 80 % favorable, la position des pouvoirs publics se calque, elle, sur cette minorité de quelques milliers d'éleveurs hostiles au loup, comme elle l'est à la présence du lynx dans le Jura et les Vosges, de l'ours dans les Pyrénées. Allant jusqu'à procéder à des abattages administratifs légaux de cette espèce pourtant protégée.

Mais souhaitée ou pas, venue d'Italie, l'espèce aura malgré tout, d'ici deux ou trois ans, réussi à s'introduire dans quasiment toutes les régions de l'Hexagone. Selon l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ils étaient en 2022 un peu plus de 900 loups, seuls ou en meute.

Le loup est arrivé en Limousin, Béarn, Corrèze... où sa présence régulière est attestée. On a vu alors quelques éleveurs bruyants pressant l'État de sonner la grande mobilisation pour se prémunir des dommages. En France, pour l'administration, le loup reste une menace : la question du loup se réduit à ses prédatons et non aux apports irremplaçables qu'il fournit quant aux grands équilibres écologiques. Quand il n'est pas braconné ou abattu légalement (120 à 180 animaux par an), on voit des éleveurs radicaux "crier au loup" et d'autres, plus conciliants, jouer le jeu mais en se bardant (profitant) de tout un ensemble de dispositifs protecteurs (chiens, clôtures, formations, dédommagements...).

L'État a élaboré un plan d'action national, décliné jusqu'aux échelons locaux. Au fur et à mesure de l'avancée du loup, se crée dans les préfectures concernées une cellule "veille loup" qui, comme son nom l'indique, ne prend que des dispositions défensives ! La Dordogne a la sienne, présidée par la Direction Départementale des Territoires, à laquelle la SEPANSO participe avec l'OFB, les chasseurs, les agriculteurs, les éleveurs...

Les territoires des départements concernés sont classés en "cercles". Cercle 0 pour un foyer de prédation, cercle 1 si le loup est bien là et cause des dégâts, cercle 2 s'il s'agit d'une zone de prédation probable, cercle 3 s'il s'agit d'une zone possible d'expansion. L'aide aux éleveurs, afin qu'ils anticipent l'arrivée du loup, notamment par l'acquisition de chiens protecteurs, est donc suspendue au niveau de cercle. Ensuite, le préfet prend un arrêté et les mécanismes de financement sont déclenchés. La Dordogne est en cercle 3 depuis un arrêté de 2022.

La SEPANSO reconnaît évidemment qu'il est nécessaire d'envisager la protection des troupeaux domestiques, mais est-ce suffisant ? Il est bien dommage que ces cellules loup ne prennent aucune initiative dynamique, "biocentriste", visant à laisser une (petite) place à l'animal, au moins sur les territoires a priori les plus accueillants pour l'espèce. Ne serait-ce, par exemple, qu'en demandant quelques sacrifices substantiels aux chasseurs et à l'ONF. Abaisser légèrement les objectifs annuels des plans de chasse au

grand gibier, voire laisser certaines zones libres de toute chasse, comme dans la Double (11 habitants/km²), ne leur ferait pas grand mal. **Avec plus de proies sauvages à sa disposition, en diversité et en quantité, le loup se rabattrait moins sur les animaux d'élevage.** Quoi qu'il en soit, la baisse continue du nombre de chasseurs (un signal clair que les jeunes générations se détournent de plus en plus de cette pratique d'un autre âge) est une justification supplémentaire à la présence du loup, désormais seul prédateur potentiellement capable de réguler les densités des animaux à problèmes (dégâts agricoles et forestiers).

Le loup, grand prédateur de sangliers (60 % de ses proies en Italie ⁽¹⁾), pourrait sauver de la faillite les comptes de plusieurs fédérations de chasse qui ne savent plus comment rembourser les dégâts faits aux cultures par les sangliers qui prolifèrent. Mais certains prétendent que le sanglier ne figure pas au régime alimentaire du loup ! Or, selon l'OFB, les loups français sont génétiquement tous issus de la souche italo-alpine ! De toute façon, même sans prédation, la seule présence du loup influence le comportement de ses proies qui, devenues plus vigilantes, passent moins de temps à se nourrir et donc à faire des dégâts. Pour arriver un jour à stabiliser durablement quelques meutes de ce formidable animal, duquel Pierre Jouventin nous rapproche psychologiquement et comportementalement ⁽²⁾, les "sacrifices" proposés concernent aussi son habitat. L'accroissement continu de la superficie forestière lui est favorable, mais encore faut-il conserver la naturalité de vastes territoires de plusieurs dizaines de milliers d'hectares (au moins l'étendue d'un parc naturel régional), ce qui signifie qu'un effort partagé du maintien ou de la reconstruction de ces milieux devrait aussi être demandé aux propriétaires forestiers, aux sylviculteurs, aux communes pour y cesser entre autres les grandes coupes rases, l'enrésinement des forêts naturelles, l'agriculture intensive, la multiplication des grillages et des clôtures (enclos et parcs de chasse, champs de panneaux photovoltaïques, infrastructures linéaires, propriétés privées diverses...) et l'urbanisation. Et oui, tout se tient, tout est lié. Le loup est une "espèce parapluie" ⁽³⁾, il pourrait être l'animal symbole d'une transition écologique où la renaturation (voire un réensauvagement partiel de certaines parties du territoire national) serait plus qu'un simple discours. Nous devrions considérer son retour comme une chance (n'oublions pas que nous l'avons impitoyablement éradiqué il y a à peine un siècle !) et profiter de son expansion pour enfin caler nos pratiques d'aménagement et de gestion sur ses exigences biologiques et écologiques ⁽⁴⁾. ■

Bernard BOUSQUET,
Écologue forestier, administrateur SEPANSO Dordogne

(1) Mori E. et al. What does the wild boar mean to the wolf? European Journal of Wildlife Research (2016)

(2) L'homme, cet animal raté. Editions Libre & Solidaire (2020)

(3) Espèce dont le territoire est très étendu. De ce fait, sa protection permet de préserver tout un écosystème.

(4) Un effectif d'au moins 5 000 animaux (issus de plusieurs souches génétiques) serait nécessaire pour assurer un stock résilient de la population lupine et sortir le loup de son classement en espèce "vulnérable".

Dans la mythologie grecque, Prométhée est un titan qui, durant la création des espèces vivantes, a volé le Feu aux dieux pour l'offrir aux hommes, dans le but de compenser leur faiblesse naturelle par rapport aux autres créatures dotées de griffes, d'ailerons, de carapaces... En leur offrant cet attribut divin, symbole de la connaissance, Prométhée leur a fait don de la capacité à fabriquer, à créer. Il leur a offert l'art de la Technique, normalement réservé aux dieux. Zeus, le dieu des dieux, punira fortement Prométhée pour ce vol.

L'écrivaine et poétesse Mathilde de Télossie, par ailleurs adhérente de la SEPANSO, a écrit un poème qui retravaille ce mythe de Prométhée à l'aune des désastres écologiques que nous sommes en train de vivre. Dans son poème, Mathilde nous conte une humanité qui a ravagé la terre à cause de sa démesure, accomplissant ainsi la prophétie de Zeus qui savait l'humanité à la fois trop orgueilleuse et trop faible d'esprit pour parvenir à utiliser cet art divin de la technique avec modération. En voici un extrait, dans lequel Prométhée observe, assis sur les hauteurs du mont Olympe, la nature détruite par les hommes.

PROMÉTHÉE ENCHAÎNÉ

MATHILDE DE TÉLOSSIE

Extrait du recueil "Les champs de l'agonie"



Il y voit d'immenses Hécatonchires aux cents bras d'acier,
Qui percent, qui brûlent, qui cisailent, qui coupent,
Sans cesse, Gaïa profanée.
Pilleurs insatiables, ils forent des gouffres affolants dans son sein,
Ravissent le sang noir, naphthe ardent qui les meut,
Ils la puisent, l'épuisent jusque dans les profondeurs des Enfers,
Avec avidité, pour mieux la soumettre.
Ils l'ont domestiquée,
Elle, pourtant née du chaos primordial.
Ils la ravagent, anéantissent le sauvage,
Et laissent, derrière leur passage,
Des carrés de cultures.
« οἴμοι, οἴμοι, murmure la Mère,
Laissez-donc mes forêts, arrêtez vos assauts.
J'en viens à regretter le terrible Ouranos,
Au moins de ses outrages, quelque chose naissait.
Regardez-moi, stérile,
Sur ma peau, rien ne pousse. »

Car il y voit, c'est vrai, la Vie qui s'amenuise.
Elle, de tout temps, de tout lieu,
Elle, de tout possible,
Recule.
Elle en a presque honte, mais que peut-elle donc faire ?
Elle prévient si souvent.
De ses vagissements éclatent des Typhons,
Sa rage sèche la terre, la mer déborde de ses larmes.
Le froid quand il fait chaud, le chaud quand il fait froid.
Folie.
Mais personne ne la croit,
Quand elle dit qu'elle se meure.
Elle renonce résignée, aux bonheurs,
Le vent dans les hautes herbes, l'air frais qui les soulève.
Elle s'apitoie sur Lui, ultime représentant de son espèce,
Qui, dans le silence de l'indifférence,

Pousse son dernier souffle.
Il l'a cherchée pourtant, sa Pyrrha, son amour,
Celle qui le sauverait d'être l'unique rescapé,
Du déluge de feu.
Il a coassé le jour et la nuit,
Il a gonflé son torse pour couvrir les bruits
De métal.
Il a parcouru des kilomètres,
A traversé des mers de bitume,
Discrètement, priant pour rester invisible.
Il a construit des nids doux, colorés, joyeux.
Il a dessiné dans le sable, les plus beaux mandalas,
Il a chanté, il a dansé.
Il y a cru, a attendu,
Jusqu'à l'expire.

« Mauvais voyant... » ricana Athéna.
La déesse décoiffée, essayait la bave qui coulait
De la bouche de son père.
« Écoute, plutôt, les élans
De clameurs sordides,
Brisées,
Que poussent les créatures façonnées par tes mains,
Disloquées,
Devenues trop grandes pour elles-mêmes,
Monstres, enfantant d'autres monstres, enfantant d'autres monstres
qui consomment
Qui consomment,
Tout.
Vois, ces amas d'hommes qui s'agglutinent,
Niant le néant qu'ils créent.
Charybdes insatiables, ils déploient des navires,
De fumée,
Et vont aveuglement vers leur propre gouffre. »
« Que s'est-il passé ? » murmura Prométhée,
« Reprends-leur donc ce feu qui nous dévore tous ! »

Mathilde est aussi peintre pastelliste. La nature est son sujet de prédilection. Nous la remercions d'avoir décidé de reverser 5 % sur les ventes de sa collection "Les forêts fantastiques" à la SEPANSO Gironde pour la préservation des ripisylves.

Retrouvez l'intégralité du poème et toute l'actualité de l'artiste sur www.mathildedetelossie.com

SORTIR, OBSERVER ET RESSENTIR...



sur la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

Chaque année au printemps, l'équipe pédagogique de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin est sollicitée pour l'accueil de groupes scolaires. Notre équipe pédagogique s'attache à construire ces interventions pour que chaque expérience vécue soit unique.

Au cours d'une journée, plusieurs approches sont utilisées par nos éducateurs : approche scientifique, ludique, sensible et systémique. Pour les grands comme pour les petits, venir sur le Banc d'Arguin peut être une expérience incroyable en soit. En effet, celui-ci n'est accessible qu'en navire. Ensuite, il vous faudra marcher pieds nus dans le sable !

"Le sable, c'est chouette mais ça colle aux jambes !" (Léna, élève de CE2 de La Teste-de-Buch)

Comment mieux connaître, vivre et protéger un site naturel sensible au sein d'un territoire ? Comment connaître son histoire, sa géologie, sa géographie, son probable futur, ses secrets ? Faire ces expériences et les faire en plus avec tous ses camarades de classe permet également de vivre et partager des émotions.

Notre rôle dans tout cela ? Accompagner le regard des enfants : tourner les yeux vers des détails jamais vus

auparavant. Cela peut partir du plus petit grain de sable de la Réserve naturelle jusqu'à l'immensité de l'Océan Atlantique, de la petite puce de mer au Goéland marin, du petit plancton marin au grand Oyat...

"Ce sable, Léna, il colle aux jambes, c'est vrai ! Mais sais-tu d'où il peut provenir ? Comment il est arrivé ici ?" L'histoire est lancée, le regard de Léna change, ainsi que sa perception du site.

Cette année, ce sont pas moins de 329 élèves, soit 15 classes allant de la maternelle jusqu'aux formations d'études supérieures, qui ont découvert les richesses de la Réserve naturelle du Banc d'Arguin.

Au programme de ces journées :

- Pour les plus grands (CM2 jusqu'aux études supérieures) : création et évolution du banc au fil du temps, identification des coquillages, découverte de la végétation dunaire, observation de l'avifaune.
- Pour les plus jeunes (du CE1 au CM1) : jeu de piste sur la faune ou la flore. Les enfants sont partis à la découverte d'un oiseau ou d'une plante totem dont ils ignorent le nom et les caractéristiques physiques. Cependant, au travers de ce jeu de piste, une approche interdisciplinaire est proposée : créer une histoire, apprendre le nom des plantes ou des oiseaux, compter et comparer les espèces, identifier les besoins fondamentaux des animaux rencontrés, être attentif aux traces et indices laissés par les animaux, se repérer sur un plan, utiliser des jumelles et une boussole, restituer l'histoire du lieu, se lancer dans le "land'art". ■

Céline GUEVARA,
Garde-animatrice RNN Banc d'Arguin





Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière

UNE SAISON AU RYTHME DE LA CISTUDE D'EUROPE

La Cistude est reconnaissable par les nombreuses taches jaunes qui recouvrent son corps, ce qui la différencie de la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*), espèce exotique et invasive, aux lignes jaunes sur le corps et aux tempes rouges, également présente en Nouvelle-Aquitaine.

De régime alimentaire charognard et bien qu'elle soit discrète, la Cistude d'Europe s'observe, seule ou à plusieurs, en insolation quand les conditions sont favorables. Elle se positionne au-dessus de l'eau sur des troncs d'arbres couchés (solarium), des touffes de végétation ou à même la berge ensoleillée.

Sur deux sites gérés par la SEPANLOG, la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière et le territoire Natura 2000 de l'Ourbise, cette espèce de tortue bénéficie depuis 2020 d'un projet de suivi de ses effectifs. Ce suivi consiste en un protocole de capture-marquage-recapture réalisé pendant 4 à 5 semaines sur chaque site tous les trois ans. Ainsi, des tortues sont capturées grâce à des pièges adaptés (non vulnérants), puis mesurées, âgées, sexées et photographiées (étude biométrique).



Espèce exotique et invasive, la Tortue de Floride se reconnaît grâce à ses tempes rouges notamment.



A l'état naturel et endémique, la Cistude d'Europe est reconnaissable à ses points jaunes sur le corps.

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) est l'une des deux seules espèces de tortues dulçaquicoles indigènes en France. Il est possible de la retrouver dans diverses zones humides du sud de la France (étangs, mares, cours d'eau). Il s'agit d'une espèce protégée par la loi, comme l'ensemble des reptiles en France.

© SEPANLOG



Relevé d'un "verveux", nasse à cistudes, par Julie Quessada, stagiaire SEPANLOG.

Les cistudes sont marquées à l'aide d'une lime sur la partie non nervée de leur carapace afin de pouvoir les reconnaître individuellement et sur le long terme. Après cette rapide manipulation, les individus sont relâchés dans l'espoir de les recapter plus tard afin de suivre leur présence et leur évolution sur les pièces d'eau étudiées.

Ce suivi sur le long terme est primordial pour une espèce aussi longévive que la Cistude, qui peut vivre plus de 70 ans et dont la maturité sexuelle arrive autour de 8 ans en Aquitaine. D'autant que les jeunes tortues, très discrètes, ne sont pas beaucoup plus grandes qu'une pièce de deux euros à la sortie de l'œuf et sont ainsi difficiles à observer et à capturer.

© SEPANLOG

L'évolution des populations, et notamment les changements au niveau de la reproduction et des effectifs juvéniles, sont donc des processus lents à suivre sur des dizaines d'années pour pouvoir observer des tendances. Ce protocole a permis en 2020 d'avoir une première estimation d'une centaine d'individus sur la Réserve naturelle et d'une quarantaine sur l'Ourbise, réunis principalement sur un étang attenant au cours d'eau. La session de 2023 est assurée par Julie Quessada, stagiaire de 2^{ème} année de Master de biologie à Rennes, accompagnée des chargées de mission titulaires des autorisations de capture d'espèces protégées. ■



Calopteryx vierge

SUIVI ODONATES

Véritables sentinelles de la qualité de nos cours d'eaux, étangs ou mares, les libellules, "odonates" de leur nom scientifique, forment un groupe d'insectes qui mérite toute notre attention. L'Aquitaine (ancienne région administrative) porte une forte responsabilité avec 72 espèces (près des deux tiers des espèces présentes en France) dont 14 présentent un statut de conservation préoccupant d'après la Liste rouge régionale des odonates d'Aquitaine.

Les multiples pressions sur les zones humides, l'artificialisation des cours d'eau ainsi que la pollution font partie des principales menaces pour les odonates, qui passent la plus grande partie de leur vie dans l'eau, à l'état larvaire.

© Erik KARTIS - Pixabay

nal (STELI), permet de sélectionner diverses stations d'étude réparties le long du cours d'eau. Plusieurs prospections sont réalisées entre mai et août afin de couvrir la période de vol de l'ensemble des espèces.



Orthetrum brun

Les propriétaires du site Natura 2000 sont informés de notre passage et sensibilisés à notre démarche. Plusieurs jours par semaine sont passés sur le terrain à identifier l'ensemble des libellules et demoiselles présentes.

© Pixabay

Les données sont ensuite référencées sur un logiciel de cartographie de façon à visualiser la richesse écologique de chaque site, puis des mesures de gestion sont discutées si nécessaire.

Durant les inventaires, un effort tout particulier est porté à la recherche de quatre espèces inscrites sur la Liste rouge régionale d'Aquitaine : l'Agriion de Mercure, la Cordulie à corps fin, la Cordulie métallique et le Gomphe de Graslín.

En complément de l'inventaire des "imagos" (nom que l'on donne aux adultes volants), nous recherchons des "exuvies", mues qu'elles abandonnent hors de l'eau lors de leur émergence. Ces dernières permettent d'attester de l'autochtonie de l'espèce. ■



Larve aquatique et émergence de libellule anisoptère



Pour la SEPANLOG, gestionnaire du site Natura 2000 de la Vallée de l'Ourbise en Lot-et-Garonne, l'année 2023 est marquée par un effort important d'inventaire des odonates. L'objectif est de mieux connaître leur diversité, leur répartition et leurs effectifs afin de mieux cibler de potentielles actions de conservation de leur habitat.

Les odonates sont d'étonnants insectes pour de nombreuses raisons. Les plus rapides au monde, ils sont capables de voler sur place et à reculons grâce à leurs ailes indépendantes, ils forment un cœur pendant leur accouplement et ils ont des yeux aux milliers de facettes leur permettant de voir à 360 degrés.

Léa Stéphany, stagiaire de première année de Master d'écologie à Anglet, est en charge des inventaires de terrain pour la saison. L'étude conduite par la SEPANLOG, basée sur un protocole natio-

Calopteryx vierge



© SEPANLOG

AMOU ET SON CÈDRE DE L'ATLAS

Landes

UN COMBAT POUR LA VIE

Au printemps 2022, des citoyens d'Amou et des environs apprennent que le conseil municipal vient de voter l'abattage d'un cèdre âgé d'environ 65 ans qui trône au centre de la place Saint-Pierre, devant la mairie et l'église inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

La commune a été choisie pour le projet gouvernemental "Petites villes de demain" et va donc bénéficier de 400 à 500 000 € de subventions. Pour cela, elle a dû présenter un dossier d'aménagement comprenant entre autres l'abattage du cèdre pour le remplacer par la fontaine qui est actuellement à environ 6 mètres de celui-ci et qui deviendrait le centre d'un carré de huit tilleuls. Les arguments de la mairie sont :

- Retrouver l'aspect de la place des années 1950 où il y avait des tilleuls.
- Supprimer le rond-point et une partie des parkings puis engazonner.
- Remettre en fonction la fontaine en la valorisant.
- Le cèdre n'est pas patrimonial (ses ancêtres sont originaires de l'Atlas marocain), est en mauvaise santé ou est en trop bonne santé (les deux raisons ont été avancées), par ses aiguilles peut boucher les gouttières et par ses racines menace les réseaux souterrains et les habitations voisines.
- Redonner de la convivialité au lieu.

Un collectif de défenseurs du cèdre s'est constitué pour tenter de le sauver en expliquant que faire des travaux d'aménagement sur cette place était une bonne idée mais que le choix de supprimer l'arbre en était une moins bonne. Il a donc produit un contre-argumentaire :

- > M. Hervé Le Bouler, expert arbres et forêts, est venu examiner le cèdre et a produit un rapport concluant à sa bonne santé malgré les différentes périodes de canicule que nous avons subies ces dernières années.
- > Dire que les racines du cèdre causent des dégâts aux réseaux n'est pas étayé et ne peut pas l'être car cet arbre possède une racine pivotante et son réseau racinaire reste à l'aplomb de son feuillage.
- > À l'inverse, les tilleuls ont un système racinaire traçant et qui affleure, ce qui créera très vite des problèmes à la voie de circulation maintenue comme aux allées piétonnes prévues.
- > Le pollen de tilleul est allergisant, pas celui du cèdre.
- > Le cèdre présente l'avantage de purifier l'air, de maintenir la fraîcheur en été de par son ombre et l'évapotranspiration. Il faudra plus de dix ans pour que les tilleuls en fassent autant.
- > La terrasse du Bar de la Halle sous le cèdre, autorisée

par Mme la Maire pendant les restrictions sanitaires, a permis à de nombreuses personnes de faire connaissance. Malheureusement, la permission n'a été reconduite que sous condition d'enlever les tables et les chaises à chaque fermeture du bar, ce qui oblige à supprimer la terrasse en milieu d'après-midi faute de personnel le soir pour ranger ; donc finie la convivialité "souhaitée" par la municipalité.

- > La plantation de huit tilleuls va nécessiter un arrosage abondant pendant deux à trois ans, le temps que leur système racinaire soit autonome, alors que nous allons vers des restrictions d'eau pour les arrosages estivaux.
- > Si l'on ne veut pas que les racines aillent détruire les voies de circulation et les réseaux enterrés, il faudra les contenir, ce qui diminuera d'autant leurs chances de reprise et leur autonomie.
- > Si on abat le cèdre, il faudra, avant d'installer la fontaine à sa place, arracher les racines profondes de celui-ci ; sinon, la place s'effondrera dans une dizaine d'années lorsqu'elles pourriront. Mais il faudra aussi apporter de la terre et attendre son tassement avant de pouvoir réinstaller la fontaine si on ne veut pas la retrouver rapidement un ou deux mètres plus bas. Travaux colossaux non prévus.

Toutes ces raisons ont été mises en avant dans un dossier contradictoire, proposant un aménagement préservant l'arbre, qui a été remis à Mme Bergez, maire d'Amou, à Mme Tahéri, préfète des Landes, à Mme Kuchly, architecte des Bâtiments de France, à M. Vallaud, député, et à toutes les administrations concernées par l'autorisation de travaux. M. Béchu, ministre de la Transition écologique, a été informé.

À ce jour, M. Béchu a demandé à Mme Tahéri de répondre, nous signifiant qu'elle n'a aucune raison ni moyens de s'opposer à l'abattage, le député a déclaré ne pas s'occuper des affaires municipales, Mme Kuchly, qui avait donné son accord verbal à Mme la maire pour l'abattage du cèdre à moins de 50 mètres de l'église classée et avant que les sondages archéologiques obligatoires n'aient lieu, n'a pas souhaité nous informer de ses choix ; le directeur du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) non plus. Quant aux autres destinataires des documents, ils n'ont même pas daigné accuser réception.





© Nicole BINARD

Apparemment, les citoyens n'ont pas à connaître, ni à discuter les avis des élus, ni des fonctionnaires en responsabilité du cadre de vie de tous.

Nous aimerions leur rappeler que ces choix nous concernent directement parce que, contrairement à presque toutes ces personnes, nous vivons là, nous payons nos impôts dans cette ville ou dans la communauté de communes, que nos impôts fournissent l'argent des subventions nécessaires et que nous défendons la vie locale, son économie et la convivialité du lieu en défendant la vie de l'arbre.

Vous pouvez apporter votre soutien au collectif en signant la pétition en ligne ou en venant le faire sur papier sous le cèdre tous les dimanches matin entre 10 h et 12 h comme l'ont déjà fait plus de 2 600 personnes, ce dont une poignée d'élus et de fonctionnaires ne tient absolument pas compte.

> www.change.org/p/pour-le-maintien-du-cèdre-de-la-place-saint-pierre-à-amou-landes ■

CONTACTS

collectif.defenseursducedre40@gmail.com
collectifdefenseurducedre@gmail.com

Claire Teyssou : 06 89 08 04 07
 Nicole Binard : 06 41 90 18 63

Dernière minute

Début juin 2023, des sondages archéologiques obligatoires avant tous travaux aux abords d'un monument classé ont eu lieu. Ils ont mis à jour, à environ 40 à 50 cm de profondeur, une partie de l'ancien cimetière (avant 1840) qui entourait l'église, ainsi que le tracé d'un ancien fossé d'évacuation des eaux contenant des fragments de poteries du Moyen Âge et des morceaux de tuiles gallo-romaines.

Ce dernier sondage était profond de deux mètres environ et nous avons pu constater de visu qu'aucune racine de cèdre ne traversait la rue pour atteindre les réseaux souterrains ou les habitations comme l'affirmait Mme la maire pour influencer les riverains.



Rejoignez-nous !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- Adhésion individuelle + abonnement SON..... 35 €
- Adhésion familiale + abonnement SON..... 47 €
- Abonnement simple SON..... 19 €
- Adhésion individuelle simple..... 20 €
- Adhésion familiale simple..... 32 €
- En plus de mon adhésion, je fais un don de €
 Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

La SEPANSO compte cinq associations départementales. Renvoyez ce bulletin, accompagné de votre règlement, à celle de votre choix (cochez ci-dessous) :

- SEPANSO Dordogne
- SEPANSO Gironde
- SEPANSO Landes
- SEPANLOG
- SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Règlement à l'ordre de l'association départementale. Adresses au verso.

Abonnements simples à Sud-Ouest Nature à adresser directement à la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Fédération SEPANSO Aquitaine

1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org - Internet : www.sepanso.org



SUIVEZ - NOUS
SUR FACEBOOK

Reconnue d'utilité publique, la SEPANSO est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans les départements de l'ex-Aquitaine.

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.81.95
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.33.89.66.46 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso33.org
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
33-35 rue des Mûriers - 33130 BÈGLES
Tél-Fax. 05.57.95.97.04 - Email : asso@creaq.org
Internet : www.creaq.org
- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
Chez Monsieur Gérard CHAROLLOIS
365 impasse de la Hulotte
24380 VEYRINES DE VERGT
Tél. 06.76.99.84.65
Email : chaussidoux@orange.fr
- **SEPANLOG**
Maison de la Réserve
1134 route de la Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57 - Email : sepanlog47@orange.fr
Internet : www.sepanlog.org

Le saviez-vous ?

La Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin est entrée dans sa phase "nursérie" chez les oiseaux. Très vulnérables, les poussins d'Huîtriers pie font leurs premiers pas au cœur des dunes et, comme le montre cette photo, leur "poids plume" les rend difficilement discernables dans le paysage.

Pour cette raison, afin d'assurer une cohabitation sereine, indispensable au développement d'espèces fragiles, soyez très attentifs à leur présence lors de votre découverte du Banc d'Arguin. Loin d'être un simple banc de sable dépourvu de vie, la Réserve est un milieu naturel préservé où la quiétude est un facteur essentiel pour l'accueil d'espèces menacées.